

MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS THEORIQUES ET PRATIQUES PERMIS MOTO

1. Accueil et évaluation initiale

Avant toute formation, un rendez-vous d'évaluation est effectué. Ce test permet de :

- Vérifier votre niveau de départ (équilibre, coordination, aisance avec l'embrayage...),
- Estimer le volume d'heures nécessaires,
- Vous conseiller sur l'organisation la plus adaptée.

2. Déroulement de la formation

La formation se compose de trois phases distinctes, conformément à la réglementation :

a. Formation théorique :

- Une préparation au code moto (ETM) est proposée en ligne.

b. Formation pratique hors circulation (plateau) :

- Apprentissage sur piste privée (Avenue de Paris, Sortie de L'Isle Adam D64),
- Objectifs : maîtrise de la moto à l'arrêt et à faible vitesse, freinage, évitement, techniques de sécurité.
- Entraînement au parcours réglementaire, avec conseils individualisés.

c. Formation pratique en circulation :

- Mise en situation réelle sur route ouverte (ville, campagne, voies rapides),
- Apprentissage de la gestion du trafic, du positionnement, des distances de sécurité,
- Travail sur l'anticipation et l'autonomie du pilote.

3. Modalités pédagogiques

- Les cours sont dispensés par des moniteurs diplômés d'État (BEPECASER option moto / titre professionnel),
- Formation en petits groupes (maximum 3 élèves),
- Utilisation de motos adaptées à la catégorie de permis,
- Matériel pédagogique fourni : gilets, radio, fiches, etc.

4. Durée et rythme de la formation

- Formation modulable selon les disponibilités de l'élève : cours répartis sur plusieurs semaines.
- Présence obligatoire à l'examen blanc avant présentation à l'épreuve officielle.

5. Équipements obligatoires

Chaque élève doit être équipé de :

- Casque homologué (norme CE),
- Gants certifiés CE,
- Blouson à manches longues (renforcé recommandé),
- Pantalon long (jean minimum),
- Chaussures montantes fermées (bottes ou chaussures montantes).

6. Suivi et accompagnement

- Livret numérique de suivi individuel,
- Bilan après chaque séance,
- Conseils personnalisés pour progresser rapidement,

7. Présentation à l'examen

Nous vous présentons à l'examen uniquement lorsque vous êtes prêt, après validation des compétences par le formateur :

- Épreuve hors circulation (plateau),
- Épreuve en circulation (40 minutes en conditions réelles),
- L'examen est organisé par la la prefecture du Val d'Oise

8. Tarifs et financement

- Forfaits disponibles (ex : 20h, 30h, 40h) selon le profil et les besoins,
- Tarifs transparents affichés dans notre établissement et en ligne,

PARCOURS DE FORMATION

Une fois l'évaluation acceptée et le contrat signé Adam's Conduite procède à l'inscription.

L'élève pourra commencer à travailler son code dès l'inscription avec un accès « PASS ROUSSEAU » en distanciel.

Une fois le dossier enregistré par ANTS et les compétences acquises, il sera présenté à l'examen.

Après l'obtention de l'examen de code, un planning conduite sera organisé en fonction des disponibilités de l'auto-école et de celles de l'élève.

En vous engageant dans cette formation, vous vous engagez obligatoirement à suivre le parcours de Formation suivant :